DELIBERATION N° 30

Elargissement des accueils périscolaires : prise en compte du mercredi matin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :33
Nombre de votants :30

LE 3 JUILLET DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 25 juin 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric (à partir de la question n°6), Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°13), M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël (à partir de la question 2 bis), M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean, Mme JEANVOINE Sandra.

Sont absents et excusés : M. WEISZ Frédéric (de la question n°1 à la question n°5), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°12), Mme AUDIGOU Sabine, M. MENARD Joël (de la question n°1 à la question n°2), Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie, M. BREBION Bernard.

Pouvoirs ont été donnés par : M. WEISZ Frédéric à M. BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°5), M. ELOY Frédéric à Mme AVRIL Jolanta (de la question n°1 à la question n°12), Mme AUDIGOU Sabine à Mme BUICHE Marie-Luce, M. MENARD Joël à M. LANGLOIS Nicolas (de la question n°1 à la question n°2), Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à M. CAREL Patrick, Mme CLAPISSON Paquita à Mme RIDEL Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard à Mme JEANVOINE Sandra.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

…/…

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, à compter de septembre 2014, les enfants auront cours le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Il est donc prévu que de 7h30 à 8h30, un accueil périscolaire soit proposé à l'identique des autres jours scolaires. Il convient donc d'ajuster la tarification pour prendre en compte dans le forfait une journée supplémentaire par semaine.

Aussi, il est proposé que le forfait mensuel 5 jours évolue comme suit :

	tarif actuel	tarif projeté
Tranche 1 : 106,98 € à 291,46 €	5,22 € à 7,53 €	6,64 € à 9,63 €
Tranche 2 : 291,46 € à 346,47 €	7,53 € à 9,70 €	9,63 € à 12,28 €
Tranche 3 : 346,47 € à 692,94 €	9,70 € à 15,08 €	12,28 € à 19,09 €
Tranche 4 : 692,94 € à 1 039,46 €	15,08 € à 20,45 €	19,09 € à 25,90 €
Tranche 5 : 1 039,46 € à 1 385,93 €	20,45 € à 24,77 €	25,90 € à 31,37 €
Tranche 6 : 1 385,93 € à 1 732,40 € et +	24,77 € à 28,00 €	31,37 € à 35,36 €

Les familles conservant la possibilité de moduler leur forfait en fonction des besoins (de 1 à 5 jours par semaine)

Le tarif horaire du matin quant à lui ne change pas.

Rappel du tarif horaire :

Tranche 1 : 0,44 € à 0,64 €
Tranche 2 : 0,64 € à 0,82 €
Tranche 3 : 0,82 € à 1,28 €
Tranche 4 : 1,28 € à 1,73 €
Tranche 5 : 1,73 € à 2,10 €
Tranche 6 : 2,10 € à 2,37 €

Après les cours, de 11h30 à 12h30, il est également proposé d'ouvrir un accueil périscolaire gratuit sur les lieux habituels pour que les familles aient plus de facilité à venir chercher les enfants à l'école.

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 1er juillet 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les nouveaux tarifs de l'accueil du matin, et d'autoriser l'ouverture d'un accueil le mercredi midi, à titre gratuit.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

- **30 voix « pour » : Groupe « Dieppe Ecologique et Solidaire », Groupe des « Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe »,**
- **9 « abstentions » : Les Groupes « Unis pour Dieppe » et « Dieppe au Cœur ».**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire